

Inspection de l'Éducation nationale
Service Départemental de l'Ecole Inclusive

Montauban, le 24 juin 2025

Dossier suivi par :

Laurence CORNIER-GOEHRING

IEN Circonscription de Montauban ASH

Conseillère Technique SDEI

Tél : 05 36 25 75 50

Mél : jensdei.ia82@ac-toulouse.fr

DSDEN 82

436 Rue Edouard Forestié

82000 MONTAUBAN

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA,

Mesdames et Messieurs les professeur(e)s des écoles,

Mesdames et messieurs les enseignant(e)s des

établissements du second degré,

NOTE DEPARTEMENTALE SEGPA

Objet : Harmonisation départementale validation du socle DNB pro

Lors des réunions départementales des DACS, une harmonisation de la validation du socle dans le cadre du DNB pro, pour les élèves de SEGPA, a été actée.

Ce barème prend en compte la réalité du profil des élèves d'EGPA.

Il est à spécifier que cette notation peut être revue pour des élèves témoignant de connaissances et de compétences avérées.

Harmonisation des pratiques sur l'attribution des points :

10 maîtrise insuffisante / 25 maîtrise fragile / 40 maîtrise satisfaisante / 50 très bonne maîtrise

Domaines	Note maxi attribuée	Observations
Comparer, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.	25 maxi	
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et le cas échéant une langue régionale.		La note sera attribuée par le PLC en charge de l'élève.
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des mathématiques, scientifiques et informatiques.	25 maxi	
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.	10-50	La note peut être maximale
Les méthodes et outils pour apprendre.	25 maxi	
La formation de la personne et du citoyen.	10-50	La note dépendra de l'attitude de l'élève.
Les systèmes naturels et les systèmes techniques.	40 maxi	
Les représentations du monde et de l'activité humaine.	25 maxi	
Points bonus	0, 10 ou 20	Les points seront attribués en fonctions de leurs stages, la démarche de projet, l'investissement en atelier...

**L'inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**

